

L'opposition en colère contre le référendum constitutionnel du président Alpha Condé

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Le président de la Guinée Alpha Condé a annoncé, mardi 4 février, l'organisation d'un référendum constitutionnel fixé au 1er mars 2020, le même jour que des élections législatives. Cette décision a provoqué l'ire de l'opposition qui y voit un manœuvre pour briguer un troisième mandat.

Le président guinéen Alpha Condé a fixé au 1^{er} mars la tenue d'un référendum constitutionnel et de législatives, malgré l'intense contestation de l'opposition qui dénonce une manœuvre pour briguer un troisième mandat fin 2020.

Le décret présidentiel a été lu mardi 4 février au soir sur les médias d'État – télévision et radios -, provoquant une série de réactions outrées de l'opposition, qui entend empêcher le bon déroulement des législatives et de cette consultation constitutionnelle.

Lundi soir, un autre décret du chef de l'État avait annoncé que les élections législatives, prévues le 16 février après

avoir été

déjà maintes fois reportées, auraient finalement lieu le 1^{er} mars.

Vives tensions

L'annonce de la date du référendum, attendue depuis des semaines, risque d'accroître les tensions déjà vives dans ce pays de 13 millions d'habitants, pauvre malgré d'importantes ressources minières.

La [Guinée](#)

est le théâtre depuis mi-octobre de protestations contre le projet prêté de longue date au président, élu en 2010 et réélu en 2015, de chercher à se succéder fin 2020. L'actuelle Constitution limite à deux le nombre de mandats présidentiels.

[L'avant-projet de nouvelle Constitution divulgué en décembre](#)

et qui sera soumis à référendum dans moins d'un mois maintient cette limite. Mais l'opposition soupçonne que l'adoption d'une nouvelle Constitution serve à Alpha Condé de prétexte pour remettre son compteur présidentiel à zéro.

Alpha Condé, 81 ans, dénonce l'actuelle loi fondamentale, datant de 2010, comme un concentré d'intérêts corporatistes comportant des lacunes et incohérences.

Alors que la communauté internationale, dont l'ONU et la France, s'inquiète des troubles dans le pays, il a récemment averti

que personne ne dicte à la Guinée ce qu'elle doit faire.

Boycott des législatives

Rien de tout ce que fait Alpha Condé ne surprend. C'est à nous de faire ce que nous avons promis de faire, a déclaré, mercredi 5 février, le chef du Bloc Libéral (BL), un parti d'opposition qui boycottera les législatives. À savoir : dénier au chef de l'État la possibilité d'organiser les élections à n'importe quelle date, lui dénier le référendum sur la nouvelle Constitution et dénier à Alpha Condé le 3^e mandat.

En revanche, un autre parti politique, l'Union des Forces démocratiques (UFD) a choisi de participer aux législatives, contrairement à la majorité de l'opposition, qui a décidé de boycotter et même d'empêcher la tenue du scrutin. Mais pour son président, Mamadou Bah Baadiko, le couplage des législatives et du référendum relève du banditisme politique.

On va insister auprès de nos électeurs, on ne touche pas à un seul bulletin du référendum et on ne vote que pour les législatives, a déclaré Mamadou Bah Baadiko.

L'annonce du référendum le même jour que les législative va enclencher une situation qui va être très difficile à gérer, selon Abdoul Gadiry Diallo, président de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH). Dans un communiqué publié mardi, l'ONG avait estimé que la paix et l'unité nationale n'ont jamais été aussi menacées en Guinée que maintenant.

Incertitude sur la candidature d'Alpha Condé à un troisième mandat

Alpha Condé garde jusqu'ici le silence sur ses intentions, ne disant pas s'il compte se représenter à la fin de l'année.

Mais l'éventualité d'un troisième mandat a fait descendre à plusieurs reprises dans la rue des dizaines, voire des centaines de milliers de Guinéens à l'appel d'un collectif de partis d'opposition, de syndicats et de membres de la société civile, le Front national pour la Défense de la Constitution (FNDC).

Le coordinateur national du FNDC, Abdourahmane Sanoh, estime que le couplage des législatives et du référendum n'est qu'une astuce pour amener davantage de personnes aux urnes.

« Ils veulent aller jusqu'au bout le 1^{er} mars et le FNDC est prêt à aller jusqu'au bout pour empêcher qu'il y ait effectivement le référendum », a-t-il déclaré mercredi lors d'une conférence de presse.

Le mouvement a été plusieurs fois durement réprimé et s'est accompagné de troubles à travers le pays. Au moins 28 civils et un gendarme ont été tués depuis mi-octobre. Les manifestations ont toutefois été suspendues par le FNDC.

Opposant historique qui connut l'exil et la prison, Alpha Condé a été le premier président démocratiquement élu en 2010. Son avènement a marqué l'instauration d'un gouvernement civil après des décennies de régimes autoritaires et militaires.

L'opposition dénonce toutefois une dérive dictatoriale.

Cet article est republié à partir de [Ouest-France](#). Lire l'original [ici](#)

Législatives et référendum, le couplage dénoncé « Cette décision est lourde de conséquences politiques et économiques » réagit Bah Oury

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Ce mardi 4 février 2020, Alpha Condé, dans un décret, annonce que le scrutin législatif du 1er mars serait couplé à un référendum constitutionnel.

Sur son compte Twitter, [Bah Oury](#), président de l'UDD réagit à cette annonce.

« Les guinéens se réveillent inquiets pour l'avenir suite à la décision de M. Alpha Condé de fixer au 1^{er} mars la date du référendum pour " l'adoption d'une nouvelle constitution " afin de briguer un 3^{ème} mandat. Cette décision est lourde de conséquences politiques et économiques.

Cette fuite en avant est perçue comme l'expression du mépris à l'égard de la population. Les chefs religieux du pays se voient ouvertement humiliés par le rejet de leur tentative de médiation. La demande du clergé catholique de respecter la constitution est ignorée.

La récente tournée de membres du gouvernement au Fouta a permis aux notables de la région d'exprimer leurs inquiétudes et leurs frustrations suite à une militarisation rampante de cette partie du territoire national. Les guinéens sont inquiets et craignent le pire pour leur pays.

Quelle est cette fatalité qui empêche les exécutifs guinéens de faire preuve de raison et de responsabilité pour promouvoir la bonne gouvernance en favorisant le respect des droits, en honorant leurs engagements et en aimant leur pays et son peuple. Bref ils ont manqué de vertu! »

Contentieux électoral (Élections législatives) : la Cour Constitutionnelle rejette la requête de l'opposition

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Après le décret du président Alpha Condé annonçant la date du début et fin de la campagne électorale pour les législatives du 16 février 2020, l'opposition avait déposé à la Cour constitutionnelle une requête conformément à l'article 2 du Code électoral qui stipule que « les Cours et Tribunaux veillent à la régularité des élections, règlent le contentieux électoral et **prescrivent toutes mesures qu'ils jugent utiles au bon déroulement des élections.** »

Dans son **arrêt N° AE 002 du 27 janvier 2020**, la Cour Constitutionnelle considère entre autres « qu'en matière du contentieux des opérations des élections législatives et ce, conformément aux dispositions des articles 142 et suivants du

Code électoral révisé, seul le candidat ou le mandataire du parti politique ou les parties intéressées par les élections législatives peuvent saisir la Cour Constitutionnelle pour examen et règlement des contentieux y afférents ; qu'à l'analyse de ces dispositions combinées et ayant constaté que les citoyens et partis politiques désignés dans la présente requête n'ont pas fait acte de candidature aux élections législatives, contrairement à leurs déclarations ; qu'ainsi, ils ne peuvent pas non plus prétendre, par cette fausse qualité, saisir la Cour Constitutionnelle en la matière »

Selon l'arrêt de la Cour Constitutionnelle, « en violant les dispositions relatives à la saisine de la Cour Constitutionnelle, la requête introduite par Me Salifou Beavogui, au nom et pour le compte des citoyens et partis politiques, doit être rejetée ». La Cour déclare irrecevable pour défaut de qualité, la requête.

Lire la copie de l'Arrêt



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Solidarité



COUR CONSTITUTIONNELLE

Arrêt N° AE 002 du 27 janvier 2020

Assemblée plénière

AFFAIRE

Contentieux électoral (Elections législatives)

Demandeur

Me Maître Salifou BEAVOGUI, Avocat à la Cour, représentant

NATURE

Constitutionnelle

DECISION

Voir dispositif

AU NOM DU PEUPLE DE GUINEE

La Cour Constitutionnelle en son audience plénière non publique du 27 janvier 2020 à laquelle siégeaient :

- Monsieur Mohamed Lamine BANGOURA : Président ;
- Monsieur Amadou DIALLO : Vice-président ;
- Monsieur Ansoumane SACKO : Juge, Rapporteur ;
- Monsieur Cécé THEA : Juge ;
- Monsieur Mamadou Mountaga BAH : Juge ;
- Madame Fatoumata MORGANE : Juge ;
- Monsieur Ahmed Therna SANOH : Juge ;

Avec l'assistance de Maître Daye KABA, Greffier en Chef ;

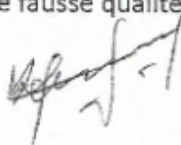
A rendu l'Arrêt dont la teneur suit :

II- DE LA RECEVABILITE

2. Considérant qu'aux termes des articles 93 al. 3 de la Constitution et 28 al. 1 la loi Organique L/2011/006/CNT du 10 mars 2011 portant Organisation et Fonctionnement de la Cour Constitutionnelle, «... Elle (la Cour Constitutionnelle) veille sur la régularité des élections nationales et des référendums dont elle proclame les résultats définitifs ... », « ... la Cour veille à la régularité ... des élections législatives. (...) » ; que ce contrôle de régularité s'étend à l'examen des recours formés dans les conditions et suivant les procédures prévues la Loi Organique susvisée, par le Code électoral et toutes les lois relatives aux opérations électorales ;

3. Considérant que l'article 40 al. 2 de la Loi Organique L/2011/006/CNT du 10 mars 2011, portant organisation et fonctionnement de la Cour Constitutionnelle dispose : « Pour saisir la Cour il est nécessaire de déposer une requête motivée, écrite et signée du requérant ou de l'ensemble des requérants. » ; que l'article 44 de la même loi organique énonce en son alinéa 4 : « En toutes matières, sont parties à une affaire devant la Cour Constitutionnelle en premier lieu le requérant, ainsi que les parties personnes ou les institutions qui sont constituées « partie intéressée ». Aux parties intéressées est offerte la possibilité de produire des observations par écrit concernant la requête. Elles ne peuvent comparaître devant la Cour. La production d'observations n'est pas cependant obligatoire. » ; que dans le même sens, l'alinéa 5 du même article est aussi claire qu'explicite en précisant sans aucune ambiguïté et de manière impérative que : « Les requêtes, déposées devant la Cour, doivent avoir pour auteur les requérants eux-mêmes. Il est inadmissible qu'elles soient rédigées par un représentant. (...) » ; qu'en l'espèce, la prescription de l'alinéa 5 de l'article 44 susvisé est d'ordre public ; qu'aucune disposition constitutionnelle ne permet d'écarter l'inadmissibilité des requêtes rédigées et signées par un représentant et non par le requérant ou l'ensemble des requérants devant la Cour Constitutionnelle ;

4. Considérant par ailleurs, qu'en matière du contentieux des opérations des élections législatives et ce, conformément aux dispositions des articles 142 et suivants du Code électoral révisé, seul le candidat ou le mandataire du parti politique ou les parties intéressées par les élections législatives peuvent saisir la Cour Constitutionnelle pour examen et règlement des contentieux y afférents ; qu'à l'analyse de ces dispositions combinées et ayant constaté que les citoyens et partis politiques désignés dans la présente requête n'ont pas fait acte de candidature aux élections législatives, contrairement à leurs déclarations ; qu'ainsi, ils ne peuvent pas non plus prétendre, par cette fausse qualité, saisir la Cour Constitutionnelle en la matière ;



5. Considérant qu'en violant les dispositions susvisées relatives à la saisine de la Cour Constitutionnelle, il s'ensuit que la requête introduite par Me Salifou BEAVOGUI, Avocat à la Cour, au nom et pour le compte des représentés susvisés, doit être rejetée ;

PAR CES MOTIFS :

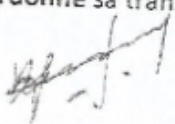
Déclare irrecevable pour défaut de qualité, la requête introduite par Me Salifou BEAVOGUI, Avocat à la Cour, au nom et pour le compte des citoyens et partis politiques, ci-après :

- 1- les partis politiques de l'Opposition parlementaire et extra parlementaire ;
- 2- les citoyens dont les noms et prénoms suivent :
 - Monsieur Mamadou Cellou Dalein DIALLO et 75 autres, Député, Chef de file de l'opposition politique guinéenne, Président de l'Union des Forces Démocratiques de Guinée (UFDG), demeurant à Dixinn, Commune de Dixinn, Conakry ;
 - Monsieur Sidy TOURE et 75 autres, Président de l'Union des Forces Républicaines (UFR), demeurant à la Minière, Commune de Ratoma, Conakry ;
 - Monsieur Lansana KOUYATE et 75 autres, Président du PEDN ;
 - Monsieur Faya MILLIMOUNO et 75 autres, Président du Bloc Libéral (BL) ;
 - Monsieur Ousmane KABA et 75 autres, Président du PADES ;
 - Monsieur BAH Oury et 75 autres, Président de l'UDD ;
 - Monsieur Abdoul Kabèlè CAMARA et 75 autres, Président du RGD ;
 - Monsieur Etienne SOROPOGUI et 75 autres, Président de Nos Valeurs Communes ;
- 3- les députés des groupes parlementaires Libéral Démocrate et Alliance Républicaine ;

Ordonne la notification du présent Arrêt au Président de la République, au Président de l'Assemblée Nationale à Me Salifou BEAVOGUI, Avocat à la Cour et à la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ;

Ordonne sa publication au Journal Officiel de la République ;

Ordonne sa transcription dans les registres à ce destinés ;

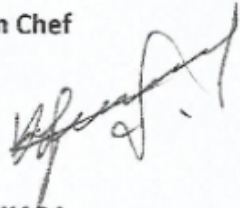


Ainsi fait, jugé les jour, mois et an que dessus.

Pour expédition conforme à la minute

Conakry, le 27 janvier 2020

Le Greffier en Chef



Maître Daye KABA

Le Président



The seal is circular with the text "COUR CONSTITUTIONNELLE" at the top and "Le Président" at the bottom. It features a central emblem of a scale of justice. A handwritten signature is written over the seal.

Dr. Mohamed Lamine BANGOURA

Crise politique en Guinée : les chefs religieux font des recommandations pour une sortie de crise

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Dans une déclaration commune, les chefs religieux (musulmans et chrétiens) se prononcent sur la crise politique actuelle en Guinée et interpelle les différentes parties prenantes. Au chef de l'Etat, ils demandent de « repousser à une date ultérieure les élections législatives », au FNDC de mettre fin aux manifestations.

« Les leaders religieux musulmans et chrétiens recommandent au chef de l'Etat, président de la République, garant de la paix et de la quiétude sociale d'user des pouvoirs que lui confèrent son statut de Père de la Nation et de ses prérogatives constitutionnelles pour repousser à une date ultérieure les élections législatives, le temps nécessaire pour garantir des élections libres, transparentes... »

Les leaders religieux

demandent au FNDC de « suspendre toute manifestation de rue et

de donner

la chance aux élections afin de trouver un terrain d'entente pour aller à des élections législatives libres, transparentes, consensuelles et inclusives ».

Ils demandent aussi « à tous d'éviter les propos aux relents ethniques et régionalistes et des actes qui portent atteinte à la vie et à l'intégralité morale et physique de leurs concitoyens, et d'éviter de détruire ou de vandaliser les biens publics et privés ».

Le clergé guinéen demande aux autorités de « respecter la constitution en vigueur »

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Réunis à Nzérékoré, du 22 au 26 janvier 2020 pour la 34^e assemblée ordinaire de leur union, les prêtres catholiques ont analysé la situation socioéconomique du pays.

L'union du clergé guinéen prie Alpha Condé, « le chef de l'état, garant de l'unité nationale, de briser le silence pour ramener la quiétude, l'harmonie, la réconciliation dans le pays afin de nous sortir de cette crise qui perdure et qui affecte l'unité nationale ».

En Guinée, « le dialogue sincère et participatif est quasi absent », constatent-ils, entre le président Alpha Condé, soupçonné de manœuvrer pour un troisième mandat et l'opposition politique et la société civile déterminées à l'en empêcher.

« L'heure est grave, car les exactions injustifiées et abus de tous genres, les pertes en vies humaines et matérielles ont provoqué peur et tristesse au sein de la population », a regretté l'Union du clergé.

Le clergé demande aux autorités de respecter la constitution en vigueur, et observer le principe démocratique de l'alternance à travers des élections libres et transparentes et la liberté de la Commission nationale électorale indépendante.

« Notre démocratie est bafouée au profit du régionalisme, du népotisme, de l'ethnocentrisme, du favoritisme, de l'injustice et du clanisme. Les violences et crimes impunis sont en recrudescence. La permission de manifester accordée aux uns et interdite à d'autres, ce qui dénote une injustice dans la gestion des libertés civiques ».

L'intégralité du message des prêtres catholiques de Guinée



Examen périodique universel : La Guinée sur le banc des accusés à Genève

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Après [2010](#) et [2015](#), la Guinée de retour à Genève pour son troisième cycle dans le cadre de l'examen périodique universel (EPU) qui consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Ce mardi 21 janvier 2020, la délégation guinéenne conduite par le ministre de la justice garde des sceaux Mamadou Lamine Fofana était à la 35^e session de l'examen périodique universel pour présenter le rapport national de la Guinée sur la situation des droits de l'homme et écouter les recommandations des autres pays membres.

La France, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la

Belgique et le Canada n'ont pas manqué d'exprimer leurs inquiétudes suite aux violences meurtrières enregistrées ces derniers temps en Guinée.

Nous vous proposons quelques extraits des interventions

Etats-Unis, Mr. Philip Martin Cummings

France, Mr. François Gave

Voir d'autres extraits sur le fil Twitter [@RIFCHEDIALLO](https://twitter.com/RIFCHEDIALLO)

L'Examen

périodique universel (EPU) est un processus unique en son genre. Il consiste à passer en revue les réalisations de l'ensemble des Etats membres de l'ONU dans le domaine des droits de l'homme. Il s'agit d'un processus mené par les Etats, sous les auspices du Conseil des droits de l'homme. Il fournit à chaque Etat l'opportunité de présenter les mesures qu'il a pris pour améliorer la situation des droits de l'homme sur son territoire et remplir ses obligations en la matière. Mécanisme central du Conseil des droits de l'homme, l'EPU est conçu pour assurer une égalité de traitement à chaque pays.

L'Examen

périodique universel (EPU) a été établi par la résolution [60/251](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies, résolution adoptée le 15 mars 2006 et qui est à l'origine de la création du Conseil des droits de l'homme. Ce processus, basé sur la coopération, a permis à fin octobre 2011, d'examiner la

situation
des droits de l'homme des 193 Etats membres de l'ONU. Aucun
autre mécanisme
universel de ce type n'existe à l'heure actuelle. L'EPU est un
des piliers sur
lequel s'appuie le Conseil : il rappelle aux Etats leur
responsabilité de
respecter pleinement et de mettre en œuvre tous les droits de
l'homme et
libertés fondamentales. L'objectif ultime de l'EPU est
d'améliorer la situation
des droits de l'homme dans tous les pays et de traiter des
violations des
droits de l'homme, où qu'elles se produisent.

L'intégralité du passage de la Guinée [ici](#)

La si préoccupante crise politique guinéenne

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



RÉACTIONS. En interne ou à l'international, personnalités, partis, ONG et presse y vont de leur commentaire. Tous s'accordent à dire que l'heure est grave.

La répression a eu raison de la contestation guinéenne. Après trois jours de manifestations ayant fait au moins trois morts, le [Front national](#)

pour la défense de la Constitution (FNDC), le collectif de partis, de

syndicats et de membres de la société civile qui mène la protestation

depuis trois mois contre un éventuel troisième mandat d'[Alpha Condé](#),

« suspend à partir de ce jour 15 janvier 2020 les manifestations »,

selon un communiqué publié mercredi soir. À travers cette suspension, le

parti vise à « procéder dans le calme à l'enterrement de nos victimes

et permettre aux Guinéens de se réapprovisionner » en produits de

consommation. Lundi, il avait pourtant appelé à une mobilisation

« massive » et « illimitée » à travers le pays. Les victimes de cette

semaine s'ajoutent donc à [la vingtaine de civils tués depuis le début de la mobilisation](#), mi-octobre.

La diplomatie internationale inquiète

Une situation qui fait réagir à l'international. Devant la commission des Affaires étrangères à l'[Assemblée nationale](#),

le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a notamment

appelé à « l'apaisement » cette semaine, tout en affirmant être

« particulièrement soucieux de la situation en Guinée ». « C'est la situation la plus sensible aujourd'hui [dans la région] et l'engagement du président Alpha Condé à demander une réforme de la Constitution ne nous paraît pas être obligatoirement partagé ni par sa population ni par ses voisins », a-t-il souligné. L'opposition en [Guinée](#) est en effet convaincue qu'Alpha Condé, élu en 2010 et réélu en 2015, entend se représenter fin 2020 alors que la Constitution limite à deux le nombre de mandats présidentiels. Elle a été confortée dans ses craintes en décembre quand le chef d'État guinéen, 81 ans, a indiqué qu'il comptait soumettre aux Guinéens [un projet de nouvelle Constitution](#), même s'il ne s'est pas exprimé sur ses intentions personnelles.

L'homologue de [Jean-Yves Le Drian](#), Mamadi Touré, n'a guère apprécié la réaction française. Vendredi, il a rétorqué que « la République de Guinée, respectueuse de la souveraineté de tous les États, reconnaît le droit de tous les peuples du monde de faire le choix de leur avenir et de décider de leur destin. Tout comme ouverte aux débats et à la contradiction propre à la démocratie, la Guinée reconnaît à chacun de ses citoyens et à d'autres le droit et la liberté de donner leurs points de vue sur n'importe quel sujet qui ne peut faire l'unanimité dans aucun pays et dans aucune société démocratique ». « Dans le respect des lois qui la régissent, la République de Guinée rassure tous ses partenaires que ses choix tiendront compte, dans la transparence et l'équité, dans la volonté du peuple seul souverain, de ses engagements internationaux », a-t-il rappelé à la télévision nationale.

Du côté des États-Unis, le ton est le même. Tout en rappelant sa relation amicale avec le président Alpha Condé, Tibor Nagy, le secrétaire d'État adjoint aux Affaires africaines, affirme : « c'est une chose de modifier sa Constitution en donnant la parole au peuple et en suivant un processus clair. Mais là où nous avons un problème, c'est quand les dirigeants changent une Constitution uniquement pour se maintenir en place », déplore-t-il sur les ondes de [RFI](#). « Nous surveillons cela de très près. Il y a eu des événements très inquiétants, avec des violences, des manifestations violentes et une répression violente. Notre ambassadeur est très impliqué et, à Washington, on regarde également cela de très près. » Sur le changement de Constitution proposé aux Guinéens, Tibor Nagy tâtonne. « Dans ma position, il est très inconfortable de dire : ceci peut avoir lieu ou pas, ceci est bien ou mal. Car au bout du bout, ce n'est pas aux autres pays ou à quiconque d'autre de décider, c'est au peuple. Le pouvoir doit rester au peuple. »

Une crise « préoccupante » pour l'Afrique

En Afrique, peu de réactions du côté des institutions et des personnalités. L'ancien président béninois Nicéphore Soglo n'a cependant pas mâché ses mots à l'égard d'Alpha Condé. « La période des monarchies qui ne disent pas leur nom est révolue. La balle est dans son camp », a-t-il assuré après une semaine en Guinée, dans le cadre d'une mission organisée par le National Democratic Institute (NDI) en collaboration avec la Fondation Kofi Annan à l'approche des élections législatives. « Faire une nouvelle Constitution, effacer ce qu'il s'est passé avant et recommencer... ces tours de passe-passe, personne ne l'accepte plus désormais », a affirmé l'ex-chef d'État à la [BBC](#). « C'est l'un des éléments qui fait marcher les gens dans la rue, avec la répression qu'on a [...] Comme l'a dit Goodluck Jonathan [qui a accompagné Nicéphore Soglo en Guinée, NDLR], il ne faut pas attendre qu'il y ait des génocides pour intervenir. »

Des inquiétudes partagées également par les chefs religieux chrétiens de Guinée. Dans un communiqué publié par le site d'informations guinéen [Le Djely](#), ils constatent « avec une vive préoccupation les crises sociopolitiques récurrentes qui troublent et endeuillent fort malheureusement l'ensemble du peuple de Guinée ». Et déplorent « la situation sociopolitique que traverse [le] pays aujourd'hui, situation émaillée de tueries, de pillages, d'agressions violentes, de ruptures, de dialogues, d'injustice, d'impunité, d'incivisme, du non-respect des textes ».

Le calme avant « la tempête » ?

Pour la presse de la région, aussi, la situation en Guinée est préoccupante. Pour le quotidien burkinabé [Le Pays](#), Alpha Condé ne renoncera pas à sa feuille de route. « Tout porte à croire que malgré la clameur, le président Condé – qui est toujours resté droit dans ses bottes face à la mobilisation de son peuple tout en faisant la sourde oreille aux appels à la – est décidé à aller jusqu'au bout de sa forfaiture qui fait de moins en moins l'objet de doute », est-il écrit dans un article publié le 16 janvier. « Quoiqu'il en soit, avec la montée en flèche de la tension, la situation en Guinée est devenue fort préoccupante », poursuit le journal.

Dans [son dernier rapport mondial sur les droits de l'homme](#), Human Rights Watch (HRW) n'est, elle non plus, pas tendre avec la Guinée. Pour l'ONG, il y a eu, en 2019, une répression croissante des libertés de réunion et d'expression. « La répression brutale des manifestations par le gouvernement guinéen et l'impunité quasi totale pour les abus commis par

les forces de sécurité est la recette d'une détérioration préoccupante de la situation en matière de droits humains », avait d'ailleurs déjà affirmé en octobre Corinne Dufka, du bureau Afrique de l'Ouest de HRW. « Au lieu d'arrêter des dirigeants de la société civile, le gouvernement devrait enquêter sur les inquiétantes allégations de violences, y compris par les forces de sécurité, et sanctionner les responsables. »

Une opinion répétée dans le rapport publié ces derniers jours. Et que les autorités guinéennes, à l'image du ministre guinéen de la Sécurité et de la Protection civile, Damantang Albert Camara, n'ont guère apprécié. « Nous sommes conscients qu'il y a un enjeu très important à déterminer les violences qui se déroulent pendant les manifestations, à rechercher les auteurs des crimes qui font aussi mal au gouvernement. [...] Cette volonté, nous la partageons, à condition que cela se passe dans la sérénité et qu'il n'y ait pas, des fois, des prises de position qui ne se justifient pas », a-t-il réagi. Pour *Le Pays*, la crise en Guinée n'en est en tout cas qu'à ses débuts. « On se demande si la trêve annoncée n'est pas une veillée d'armes qui annonce une grande tempête », s'inquiète le journal. Les prochaines manifestations, annoncées par le FNDC les 21 et 22 janvier prochains, donneront le ton.

Cet article est republié à partir de [lepoint.fr](https://www.lepoint.fr). Lire l'original [ici](#)

Manifestations en Guinée: la situation inquiète Human Rights Watch

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



[NDLR]

Interrogé ce [mercredi 15 janvier 2019](#) à l'assemblée nationale par [Bruno Fuhs](#), député de la 6^e circonscription du Haut-Rhin, Jean-Yves Le Drian le chef de la diplomatie française s'est prononcé sur la situation politique en Guinée.

Extraits choisis par notre rédaction

Questions de Bruno Fuhs

Réponse de Jean-Yves Le Drian

« Faire barrage à la mascarade électorale » [Par Cellou Dalein Diallo]

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



TRIBUNE. L'ex-Premier ministre et chef de file de l'opposition guinéenne tire à boulets rouges sur le processus que met en branle le président Alpha Condé.

[À un mois des élections législatives, nous sommes déterminés à faire barrage à la mascarade électorale qu'Alpha Condé prépare](#). Reportées à plusieurs reprises depuis 2018 par un président sorti affaibli des communales du 4 février 2018, ces législatives ne sont organisées que pour une seule raison : octroyer les 2/3 des sièges au parti présidentiel (RPG-arc-en-ciel) grâce à une fraude institutionnalisée, afin de légitimer à l'avance la victoire du oui au référendum sur la nouvelle Constitution, elle-même devant permettre à [Alpha Condé](#) de briguer un troisième mandat illégal, au terme de son second et dernier mandat.

Dénonciation du processus en cours

Le hold-up électoral que nous redoutions tant est en cours. Au lieu des trois mois prévus par le Code électoral pour la

révision des listes, le président de la CENI impose un délai de 25 jours, nettement insuffisant pour cette révision extraordinaire par son ampleur. Elle devrait, en plus des opérations classiques, permettre à tous les électeurs déjà inscrits au fichier de se faire enrôler de nouveau, conformément à la recommandation de la mission d'audit réalisé en 2018 par l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Union européenne et les Nations unies.

Il existe aussi une discrimination flagrante organisée par la CENI et l'administration locale entre les fiefs du pouvoir et ceux de l'opposition, aussi bien dans la distribution du matériel et des consommables, que dans l'organisation pratique des opérations. Dans les fiefs du pouvoir, les règles et les procédures édictées ont été régulièrement violées pour faciliter l'enrôlement des électeurs, et hélas, de nombreux mineurs. À l'inverse, dans les fiefs de l'opposition, de nombreux citoyens jouissant pleinement de leur droit de vote en Guinée et à l'étranger continuent d'être arbitrairement exclus du fichier, donc des élections. C'est ainsi qu'au [Sénégal](#), le président de la CENI et l'ambassadeur de Guinée à Dakar ont tout simplement décidé d'annuler la révision dans ce pays limitrophe qui compte plus d'un million de Guinéens, qui y votent habituellement à 90 % pour l'opposition.

Cette pratique discriminatoire, à l'œuvre depuis l'arrivée d'Alpha Condé au pouvoir, est à l'origine des nombreuses anomalies statistiques constatées au niveau du fichier électoral guinéen. Après sa récente révision, il compte selon le président de la CENI, quelque 8,3 millions d'électeurs sur une population estimée à 12,2 millions de Guinéens. Notre corps électoral représenterait donc aujourd'hui 68 % de la population, alors que ce ratio n'atteint nulle part 42 % dans toute la sous-région !

De graves anomalies dans le fichier électoral

L'audit mené en 2018 par l'OIF, l'UE et l'[ONU](#) avait révélé l'existence de graves anomalies dans le fichier électoral, qui devaient être corrigées à l'occasion de cette révision. Pour doter la Guinée d'un fichier biométrique homogène, la mission avait fortement recommandé qu'à l'occasion de cette révision, tous les électeurs reviennent se faire enrôler correctement, sous peine d'en être radiés. En violant à plusieurs reprises son serment et le Code électoral, le président de la CENI, maître Salif Kébé, a révélé son manque d'indépendance, d'impartialité et d'honnêteté. Il a défendu un chronogramme illégal et irréaliste, en fixant, en dehors du délai légal, la date de dépôt des candidatures pour les législatives. Au regard de la loi, tous les candidats à cette élection sont forclos. Monsieur Kébé a ainsi perdu la confiance et la légitimité nécessaires pour diriger l'Organe de gestion des élections et pour en être membre.

La vocation naturelle d'un parti politique et de tout homme politique engagé est de participer aux élections, à la condition néanmoins qu'elles soient transparentes, libres et démocratiques. Le refus de l'opposition de participer à la mascarade électorale annoncée relève d'une démarche d'anticipation et de prévention de violences politiques et de conflits liés aux élections. Les conséquences potentiellement déstabilisatrices qui en découleraient, aussi bien pour la Guinée que pour la sous-région, dans un contexte déjà fragile, doivent à tout prix être évitées. C'est donc à la source que le problème doit être traité, en concentrant tous nos efforts d'abord sur l'assainissement du fichier électoral et le respect des délais légaux pour la révision des listes électorales et pour le dépôt des candidatures. Ensuite, les élections locales doivent être parachevées conformément à la loi et à la décision de la Cour suprême. Enfin, il faut que l'organe de gestion des élections soit dirigé par un homme

compétent, neutre, et impartial.

Exigence d'un processus électoral juste

Il est de ma responsabilité, en tant que chef de file de l'opposition et citoyen guinéen soucieux de la préservation de la paix, de la stabilité et des acquis démocratiques, d'exiger que le processus électoral en cours soit juste, consensuel et conforme aux principes et aux règles de l'État de droit et de la démocratie. C'est l'avenir de la démocratie et de la liberté dans notre pays qui est en jeu. C'est une exigence de nos électeurs et de tous les citoyens guinéens qui montrent leur détermination à défendre [la Constitution](#) à travers les multiples manifestations contre le projet de troisième mandat d'Alpha Condé.

Cellou Dalein Diallo

Ancien Premier ministre, président de l'UFDG et chef de file de l'opposition en Guinée.

Cet article est republié à partir de lepoint.fr. Lire l'original [ici](#)

Répression des manifestations

en Guinée: les titres de la presse internationale

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



upts as thousands protest against Guinea governme



Répression des manifestations contre le projet de nouvelle Constitution en Guinée : la presse internationale en parle

Cliquez sur l'image pour lire l'article.

VOA

Guinée

janvier 15, 2020

AFP



Un troisième mort en deux jours, heurts et scènes de saccage en Guinée



SAUDI GAZETTE

Saudi Gazette

[Saudi Arabia](#)
[World](#)
[Opinion](#)
[Sports](#)
[Business](#)
[Technology](#)
[Life](#)

HOME | WORLD > | AFRICA

WORLD

Two dead in Guinea at start of sweeping anti-government rally

© January 14, 2020



HIGHLIGHTS

0 days ago

US-Iran war would bring 'untold chaos' warns Jordan's king

0 days ago

Antetokounmpo shows no mercy as E rout Knicks, Jazz win 10th straight

0 days ago

Family of dead Franco-Irish teen push inquest in Malaysia

0 days ago

Putin proposes referendum on constitutional changes



«Mobilisation illimitée» en Guinée: timide retour au calme après des heurts



LE POINT

MENU

Le Point Afrique



Politique International Économie Tech & Net Culture Débats Sciences Santé Sports Lifestyle Afrique Podcasts Abonnés

Actualité > International > Afrique

Guinée : la répression s'accroît contre les manifestants

Situation confuse en Guinée, où le bilan de la répression s'alourdit encore. Malgré tout, l'opposition poursuit son combat contre un éventuel troisième mandat.

Par *Le Point Afrique*

Publié le 14/01/2020 à 17:31 | Le Point.fr



LS avec fogl1onf.com...



EN CONTINU

- 11H26 N'Goné Fall : « Africa2020, c'est l'Afrique qui parle d'elle-même »
- 07H35 Cellou Dalein Diallo : « Faire barrage à la mascarade électorale »
- 03H33 Sahel, une équation terroriste à résoudre d'urgence
- 17H31 Guinée : la répression s'accroît contre les manifestants
- 12H41 Libye : un cessez-le-feu en trompe-l'œil ?

Voir toute l'actualité en continu



Suivez facilement l'actualité grâce à nos newsletters



Lire le journal

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur. » Beaumarchais

[Accueil](#) > [Actualité](#) > [Flash Actu](#)

Un troisième mort en deux jours, heurts et scènes de saccage en Guinée

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 22:28

Les violences politiques ont fait un nouveau mort mardi en Guinée, en proie à une intensification de la contestation contre le projet de troisième mandat attribué au président Alpha Condé, a-t-on appris de sources gouvernementale et hospitalière. La victime, identifiée comme Souleymane Barry par le ministère de la Sécurité, est au moins le troisième civil tué par balle depuis lundi. Au total, au moins 23 civils et

AFRICA RADIO



Les violences politiques ont fait un nouveau mort mardi en Guinée, en proie à une intensification de la contestation contre le projet de troisième mandat attribué au président Alpha Condé, a-t-on appris de sources gouvernementale et hospitalière.

La victime, identifiée comme Souleymane Barry par le ministère de la Sécurité, est au moins le troisième

AA

AFRIQUE

Guinée : un nouveau décès lors des manifestations

Le Gouvernement récusé la cause de la mort.

Lassaad Ben Ahmed | 15.01.2020



ALJAZEERA



NEWS / AFRICA

Why are Guineans protesting? All you need to know


Guinea has been hit by mass demonstrations over constitutional reform since mid-October.

13 Jan 2020



BLOOMBERG



QuickTake by Bloomberg 

@QuickTake



2 people were killed in protests in Guinea on Monday as the opposition accused President Alpha Conde of trying to extend his rule by changing the constitution

[Traduire le Tweet](#)



WEST INFOS

Guinée : nouvelle protestation contre un troisième mandat pour Alpha Condé, un manifestant tué



AFP

Two dead in Guinea at start of sweeping anti-government rally

 AFP • January 13, 2020



What to Read Next

Le Monde **Afrique** · GUINÉE

Partage

En Guinée, deux morts lors d'une journée de mobilisation contre le président Alpha Condé

Un collectif de partis, de syndicats et de membres de la société civile se bat contre le projet prêté au chef de l'Etat de briguer un troisième mandat fin 2020.

Le Monde avec AFP · Publié aujourd'hui à 10h24, mis à jour à 11h12

Lecture 2 min.



Les plus lus



[Accueil](#) » [Actualités](#) » [International](#) » [Sénégal](#) »

Guinée: Deux jeunes tués lors de la grande manif anti-Condé

Par Ankou Sodjago ● 13/01/20 à 23:03

Deux ieunes manifestants ont été tués lundi en Guinée. au cours

NEW STRAITS TIMES

Wednesday, 15 January 2020, 5:41 AM

Home > World

3 minute read

Violence erupts as thousands protest against Guinea government



TV5 MONDE

INFO

[Accueil](#)[Videos](#)[Afrique](#)[Terriennes](#)[Culture](#)[Les journaux](#)[En continu](#)

AFRIQUE

L'actualité en Guinée En Guinée, la tentation du 3ème mandat pour Alpha Condé ?

Deux morts en Guinée pour le début d'une mobilisation anti-Condé





Le journal Afrique
@JTAtv5monde



En [rép.de #Guinée](#), le [#FNDC](#) appelle la population à se mobiliser sans relâche contre un éventuel troisième mandat du président Alpha Condé. En deux jours, au moins trois personnes sont mortes à "Conakry et en province.



Rép. de Guinée: la mobilisation à l'appel du FNDC se poursuit

RT FRANCE

Guinée : deux morts dans des manifestations contre un troisième mandat d'Alpha Condé (VIDEOS)

14 janv. 2020, 12:05



BBC

Deux morts lors des manifestations du FNDC en Guinée

🕒 14 janvier 2020



🔗 Partager



OKAY AFRICA



Photo by Cellou Binani/AFP via Getty Images

Two Protesters Have Been Killed During Continued Anti-Government Protests in Guinea

Thousands of Guineans continue to protest against President Alpha Condé seeking a third term.

Guinea continues to be engulfed in anti-government protests which started in mid-October of last year. The protests are in response to proposed amendments to the West African country's constitution which will see President **Alpha Condé** running for a third term in this year's elections.

La perversion de la transition de décembre 2008 sous Dadis Camara

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



C'était hier 2008-2010.

Nous republions un extrait de l'article de **Dominique Bangoura** intitulé : ***Le coup d'État de décembre 2008 et la Transition controversée en Guinée***, publié dans la revue Cairn en 2015. Ce rappel de l'histoire récente de la Guinée est important dans un contexte d'amnésie collective où les événements d'aujourd'hui ont tendance à enterrer ceux d'hier.

Extrait

À son arrivée au pouvoir, Moussa Dadis Camara (MDC) a pris des engagements et a promis à l'opinion nationale et internationale qu'il organiserait des élections et ne serait pas candidat. Le samedi 27 décembre 2008, devant une salle comble du Camp Alpha Yaya Diallo, MDC a rencontré tous les acteurs (partis politiques, société civile, syndicats etc.) et leur a expliqué ses intentions. À cette occasion, il a précisé : « Je ne me présenterai pas à une élection ».

MDC a pris les mêmes engagements devant le Groupe International de Contact pour la Guinée (GIC-G) créé à l'initiative de la Commission de l'Union africaine et dont la première réunion a eu lieu le 16 février 2009 à Conakry. Cependant, au fil des mois, le capitaine Moussa Dadis

Camara a montré son incapacité à honorer ses engagements.

Les premiers signes de rupture

Les premiers éléments troublants proviennent des discours de Moussa Dadis Camara, notamment le *Discours-programme* du 14 janvier

2009 qui s'apparente à un programme d'un chef d'État élu, en début de mandat.

Le second indice qui sème le doute dans les esprits est le *Discours de Boulbinet* du 15 avril 2009. À cette date, MDC s'en

prend sans raison justifiée aux partis politiques et menace d'« enlever la

tenue » pour se porter candidat s'ils ne le ménagent pas. Ce discours-test

a pour objet de mesurer jusqu'où il peut aller. Il fait l'effet d'une bombe

tant les désapprobations fusent de toutes parts. À tel point que MDC se ravise

et se réengage à ne pas se présenter à travers les déclarations de la

délégation du CNDD reçue à Bruxelles à l'Union européenne le 29 avril. Dans ce

prolongement, il réitère ses engagements auprès du GIC-G lors de la troisième

session du Groupe tenue à Conakry les 5 et 6 mai 2009.

Les autres motifs d'inquiétude reposent sur **la multiplication des mouvements de soutien à Moussa Dadis Camara**. Les délégations se succèdent au camp Alpha Yaya pour aller le féliciter ou l'encourager. Chefs coutumiers et religieux, notables, parents, ressortissants de sa région natale et d'autres régions de la Guinée, hommes en uniforme, ils sont

nombreux à venir faire la cour au chef de la junte. Il est difficile, dans ces conditions, de déceler la part de sincérité et de calcul, mais toujours est-il que ces comportements de séduction troublent et biaisent le jeu politique de la transition. Des formes d'allégeance politique se mettent rapidement en place avec les meetings organisés par le gouverneur de Conakry, manipulant une faction de jeunes et de femmes. En outre, un Bloc des Forces Patriotiques est créé, comprenant d'anciennes forces conservatrices et de nouveaux groupuscules se ralliant au pouvoir. Enfin, un facteur de crainte, et non le moindre, apparaît avec les volte-face intempestifs du chef de la junte, ses signaux contradictoires, ses colères à l'emporte-pièce en public. Le coup de grâce porté à la transition en Guinée est finalement donné en présence du GIC-G lors de sa sixième session les 3 et 4 septembre 2009 à Conakry. À cette date, revenant à la charge et faisant voler en éclats tout espoir d'apaisement, Moussa Dadis Camara rompt son serment. En aparté, il glisse aux diplomates présents : **« Je vais me présenter parce que tout le peuple me le demande. Si je ne le fais pas, je risque de perdre la confiance du peuple ».**

La concentration des pouvoirs entre les mains du capitaine

MDC accapare le pouvoir exécutif entre ses mains. Il gouverne par décrets et ordonnances. Le pouvoir judiciaire est délaissé. Les cours et tribunaux fonctionnent au ralenti par manque de moyens humains et matériels.

Le ministre de la Justice est un militaire, ce qui représente une violation du principe d'indépendance du droit. Les magistrats ont fait grève en juin 2009 pour dénoncer les dérives du régime ainsi que la création d'un Secrétariat d'État chargé des conflits, une structure parallèle qui

applique non pas le droit mais les prescriptions dictées par la junte. En outre, Moussa Dadis Camara adopte une posture de procureur dans la lutte très médiatisée et sélective contre la corruption et les narcotrafiquants. Sur ce point, si la lutte est justifiée sur le fond, en revanche, la méthode utilisée est contestable. Tous les présumés coupables ne sont pas recherchés avec la même rigueur et toutes les garanties en matière de présomption d'innocence ne sont pas remplies. En septembre 2009, un collectif d'avocats dénonce les pratiques en cours et les mauvais traitements infligés aux détenus. Le pouvoir législatif n'existe pas. L'Assemblée nationale a été dissoute au moment de l'arrivée de la junte au pouvoir. Certes, il y a un projet de création d'un organe législatif provisoire appelé Conseil national de transition (CNT), mais bien des interrogations et doutes subsistent sur son mandat, sa composition, sa durée, son indépendance vis-à-vis du CNDD, qui dispose lui-aussi de compétences similaires.

L'absence de restauration du cadre constitutionnel

Une constitution, des lois organiques et un code électoral sont nécessaires pour organiser les élections. Or, fin septembre 2009, dix mois après le coup d'État et quatre mois avant l'élection présidentielle prévue pour fin janvier 2010, rien n'a encore été fait dans ce sens, alors que le *chronogramme* de Moussa Dadis Camara, présenté au Palais du Peuple à Conakry le 16 février 2009 devant le Groupe international de contact pour la Guinée (GICG), prévoyait quatre étapes, avec notamment la mise en place des « organes », du « cadre » et des

« instruments de la Transition ».

La transition subit des blocages importants : mi-septembre 2009, il n'y a toujours pas de Premier ministre de transition, de gouvernement de transition, de Parlement de transition ou de Conseil national de transition (CNT). De plus, le pays n'est toujours pas doté de constitution. Il conviendrait de réviser la Constitution de 1990 qui posait les principes d'un État de droit démocratique et prévoyait la limitation du pouvoir (durée du mandat présidentiel à 5 ans ; nombre de mandats limité à deux, le premier étant renouvelable une seule fois ; un âge des candidats fixé à quarante ans minimum et soixante-dix ans maximum) en réaménageant quelques articles, dans un souci d'inclusion. La révision de la Constitution devrait se faire par un Conseil National de Transition (CNT) compétent, ayant vocation législative et siégeant en tant que Parlement de la transition. L'adoption de la Constitution devrait se faire soit par référendum soit par vote des membres du CNT à la majorité qualifiée (les deux tiers des députés selon l'article 91 de la Constitution). Toutefois, rien de tel n'est engagé.

Populisme et insécurité

L'action de Moussa Dadis Camara s'apparente à du populisme.

Il prend le peuple à témoin, l'interpelle pour telle ou telle

nomination, révoque sur le champ collaborateurs, cadres et ministres en public. Il insulte son Premier ministre et les images passent en boucle à la télévision d'État. Cette pratique montre son aversion pour l'administration, pour l'exercice de la politique par les gouvernants. Cela s'explique par son absence d'expérience politique et son incompétence à gouverner. D'ailleurs, s'il a choisi de mettre l'accent sur la lutte contre la corruption et les narcotrafiquants, c'est parce que c'est un domaine qu'il connaît pour l'avoir côtoyé. Il tient également par ce biais à mettre ses protégés à l'abri. Cette façon de se mettre en scène est populaire, et cela plait au peuple qui croit qu'enfin les choses changent. Mais en réalité, les conditions de vie et de travail restent aussi difficiles qu'auparavant, et en quelques mois, c'est au tour de la junte de se prendre elle-même au jeu de la corruption.

Par ailleurs, le comportement des forces de défense et de sécurité dans les quartiers, en ville et à l'intérieur du pays est très préoccupant. Les exactions à l'encontre des populations civiles et des hommes d'affaires se sont intensifiées en 2009. L'insécurité est partout. Un rapport de l'ONG Human Rights Watch intitulé « Guinée : Le gouvernement doit discipliner ses soldats. Vols à main armée, extorsions et intimidations sous le nouveau gouvernement » fait état du récit de victimes et de témoins d'incidents commis par des soldats lourdement armés portant des bérets rouges et se déplaçant dans des véhicules tant civils que militaires.

Malgré les appels répétés des organisations de défense des droits de l'Homme, la Commission nationale d'enquête sur les massacres de

2006 et de 2007 (dont la loi portant création avait été votée en mai 2007)

n'est toujours pas effective. Moussa Dadis Camara avait pourtant promis, pour

l'étape n°4 de son *Chronogramme*, « la mise en place d'une Commission Vérité, Justice, Réconciliation, la poursuite de l'enquête sur les

événements de juin 2006, janvier et février 2007 » (répression meurtrière

de manifestations). Mais rien n'est entrepris dans ce sens.

En conclusion, le constat ne souffre d'aucune ambiguïté.

Le régime de Moussa Dadis Camara viole le principe démocratique de séparation

des pouvoirs ; il n'engage aucune action pour la restauration du cadre

constitutionnel ; il ne respecte ni les droits de l'Homme ni les libertés

publiques, en particulier celle des médias ; il entrave le fonctionnement

des partis politiques, des organisations de la société civile et des syndicats.

Il menace les dirigeants civils et politiques.

Le spectre de la candidature du capitaine Camara à l'élection présidentielle

Depuis l'indépendance en 1958, la Guinée n'a connu aucune élection libre, crédible et transparente du fait des régimes politiques

successifs qui s'y sont violemment opposés. Par conséquent, le pays a besoin

d'un profond renouveau politique et les Guinéens ont massivement montré qu'ils voulaient ce changement lors des grèves, manifestations et émeutes de 2006-2007. Or, le changement n'est pas possible sous Moussa Dadis Camara. Le véritable changement ne peut venir que par une alternance au pouvoir et l'avènement d'un régime démocratique. L'alternance signifie l'élection d'un nouveau dirigeant sur la base de son projet de société, de son programme de gouvernement, de son intégrité morale, de son sens des responsabilités, de ses compétences avérées pour mettre en œuvre un projet de refondation. Cependant, une alternance démocratique n'est possible que si les conditions d'un scrutin libre, ouvert et juste sont réunies.

Le scénario d'une alternance démocratique permettant le retour à un régime civil et légitime ne peut survenir que si deux défis sont relevés : la volonté politique du chef du CNDD d'aller dans ce sens et l'indépendance ainsi que le fonctionnement régulier de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Or, le constat est clair : le président du CNDD n'a pas la volonté politique d'organiser une élection présidentielle juste et honnête pour le début de l'année 2010. De plus, il y a un risque de manipulation de la CENI étant donné son statut et sa composition.

En réalité, ces deux obstacles à une alternance

démocratique ne peuvent être surmontés que par une union sacrée des Forces vives. Pour la première fois en Guinée, les Forces vives, qui sont composées des partis politiques, des dirigeants syndicaux et des organisations de la société civile, se concertent et prennent des positions communes pour la gestion de la transition. C'est ainsi que d'un commun accord, elles décident de l'organisation d'un grand meeting pacifique le 28 septembre 2009, ayant pour objectif de montrer leur capacité de mobilisation face à la junte d'une part, et de protester contre l'éventuelle candidature du capitaine Moussa Dadis Camara à la prochaine présidentielle d'autre part.

Le choix de tenir un meeting pacifique au Stade du 28 septembre est à la fois symbolique et sécuritaire : la date rappelle celle du référendum historique ayant conduit le pays à l'indépendance en 1958 ; et surtout, les Forces vives veulent éviter une marche ou des mouvements de rue qui pourraient amener des débordements et des dérives de la part des forces armées et de sécurité, comme ce fut le cas en 2006-2007.

Dominique BANGOURA est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Strasbourg, est docteur d'État en science politique et habilitée à diriger des recherches (HDR). Après avoir été Secrétaire général de l'Institut africain d'études stratégiques (IAES) au Gabon puis avoir enseigné au Département de Science politique de la Sorbonne, elle dirige les recherches à l'Observatoire politique et stratégique de l'Afrique (OPSA) et enseigne dans les Universités de Yaoundé,

Abidjan ainsi qu'à l'Université Panafricaine. Elle est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont le premier *Les Armées africaines (1960-1990)*, est un résumé de sa thèse. En tant que spécialiste de l'Afrique, elle a publié plus de quatre-vingts articles scientifiques ainsi qu'une dizaine de rapports pour des organismes nationaux, régionaux et internationaux. Elle est experte en gouvernance, stratégie, sécurité, justice et RSS et a effectué des missions dans vingt-sept pays sur le continent africain.

Le titre de cette republication est un choix de notre rédaction. L'intégralité de l'article [ici](#)

L'opposition boycotte les élections législatives du 16 février 2020 en Guinée

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Au lendemain d'une nouvelle forte mobilisation contre l'hypothèse d'un troisième mandat du président Alpha Condé,

les principaux partis d'opposition en Guinée confirment leur boycott du prochain scrutin législatif de février 2020.

Réunies sous la bannière du [Front national pour la défense de la Constitution \(FNDC\)](#),

grandes formations de l'opposition et organisations de la société

civile ont renoncé à déposer des listes de candidats en vue des

législatives du 16 février 2020. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a enregistré le dépôt de listes émanant de

29 partis, dont le Rassemblement pour le peuple de Guinée (RPG) du chef

de l'Etat, a indiqué, le 7 janvier lors d'une conférence de presse, le

président de cette institution, Amadou Salif Kébé. Aucune liste n'émane

de l'opposition.

Depuis plusieurs mois, le FNDC mène le combat contre [un éventuel troisième mandat du président Alpha Condé](#), né en 1938, qui achève fin 2020 son deuxième et, en principe dernier, quinquennat.

“Ces élections, on les empêchera”

“Nous confirmons le boycott. Les conditions pour une élection transparente ne sont pas réunies”, a déclaré à l'AFP le principal opposant guinéen, Cellou Dalein Diallo. Il a réclamé, pour changer de position, “un fichier électoral assaini, un recensement correct (des électeurs) et un président de la Commission électorale moins partisan”. “Ces élections, on les empêchera”,

a ajouté M. Diallo, conforté dans ce projet par un autre leader de

l'opposition, l'ex-Premier ministre Sidya Touré, sollicité par

l'AFP. Ce scrutin, contre lequel se dresse l'opposition guinéenne depuis le 23 décembre 2019, a déjà été reporté à plusieurs reprises.

Les législatives en Guinée associent deux modes de scrutin. Vingt-neuf partis vont concourir pour remporter 76 des 114 sièges de l'Assemblée nationale mis en jeu sur des listes nationales, qui seront répartis à la proportionnelle. Les sièges restants seront désignés lors de scrutins majoritaires à un tour dans les 38 circonscriptions du pays (33 en province et cinq à Conakry). Quatorze partis ont inscrit des candidats pour ce scrutin majoritaire, selon la CENI.

Un coup monté d'Alpha Condé, selon l'opposition

“Nous sommes déterminés à organiser les législatives à la date prévue du 16 février 2020, puisque nous sommes techniquement et matériellement prêts”, a affirmé son président M. Kébé. Ces élections visent à renouveler l'Assemblée nationale, dominée par le RPG.

Aux yeux de l'opposition, il s'agit purement et simplement d'une manœuvre du président Condé pour renforcer son pouvoir, alors qu'il a l'intention de faire adopter, par référendum, [une modification de la Constitution](#) lui permettant de briguer un troisième mandat en octobre 2020. Après des années de dictature dans ce petit pays de 13

millions d'habitants d'Afrique de l'Ouest, pauvre malgré d'[importantes ressources minières](#), Alpha Condé a été le premier président démocratiquement élu en 2010. Mais, à l'instar de nombre de [ses homologues d'Afrique](#) ou d'ailleurs dans le monde, il semble aujourd'hui plus attaché au pouvoir qu'à sa remise en jeu, l'un des principes mêmes de la démocratie.

Cet article est republié à partir de francetvinfo.fr. Lire l'original [ici](#)

L'ambassadeur des Etats-Unis exhorte « les services de sécurité guinéens à se conduire à tout moment de manière professionnelle »

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Dans un [communiqué](#) publié sur le site internet de l'ambassade des Etats-Unis en Guinée, l'ambassadeur Henshaw appelle toutes

les parties au dialogue pacifique après l'enregistrement de nouvelles victimes tuées par armes à feu à Conakry le 9 janvier 2020 en marge de la grève des enseignants.

En ma qualité d'Ambassadeur des Etats-Unis en Guinée, je voudrais adresser mes condoléances aux familles des victimes tuées par armes à feu à Conakry le 9 janvier. Selon les comptes-rendus des médias, ces victimes étaient des spectateurs qui se trouvaient dans les environs des manifestations.

Nous exhortons les services de sécurité guinéens à se conduire à tout moment de manière professionnelle, et en appelons à des enquêtes approfondies pour ces cas de mort. Nous exhortons tous les manifestants à exercer leur droit de rassemblement pacifiquement.

Ces pertes en vies humaines démontrent encore une fois l'importance de la résolution des différends par le dialogue et la non-violence.

La Guinée a accompli de grands progrès sur le chemin de la démocratie, aussi, sommes-nous impatients d'œuvrer avec tous les guinéens afin de renforcer ces progrès.

Le FNDC « interpelle les Forces de défense et de sécurité à assumer pleinement leur rôle républicain » [Déclaration]

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Engagé à intensifier les manifestations à partir du 13 janvier 2020 pour exiger l'abandon du projet de nouvelle constitution dont le seul objectif est de permettre à Alpha Condé de se représenter pour un 3^e mandat, le FNDC « **exhorte les Forces de défense et de sécurité à la retenue, à renoncer à toute forme de violences et à respecter le droit des citoyens à manifester contre le coup d'État civil à partir du lundi 13 janvier 2020** ».

DÉCLARATION

L'imminence d'un coup d'État civil a été officiellement annoncé par le Président Alpha Condé le 19 décembre 2019. En conséquence, le FNDC interpelle les Forces de défense et de sécurité à assumer pleinement leur rôle républicain, à tirer les leçons du passé et à refuser d'être un instrument de répression sanglante contre son peuple.

Est-il nécessaire de rappeler le contexte et le rôle fondamental qu'a joué l'armée guinéenne dans l'instauration de la démocratie et de l'État de droit par le transfert du pouvoir aux civils conformément à la « Déclaration conjointe de Ouagadougou » le 15 janvier 2010 ?

Tous les sacrifices humains et matériels qui ont été consentis durant cette période sombre ne sont-ils pas suffisants pour garantir l'alternance démocratique en Guinée?

En dépit des réformes engagées en son sein, les forces de défense et de sécurité sont-elles prêtes à ternir davantage leur image de sang et à être la risée des autres armées républicaines de la sous-région en obéissant aveuglément aux ordres manifestement illégaux d'un pouvoir civil qui est, en partie, le fruit de leur renoncement?

Depuis le 14 octobre 2019, le peuple de Guinée démontre de façon résolue et pacifique son opposition catégorique au coup d'État constitutionnel à travers de gigantesques manifestations sans précédents.

La communauté internationale et, plus particulièrement, celle ouest africaine s'est clairement désolidarisées du projet illégal et inopportun de changement de constitution pour un 3eme mandat en faveur de M. Alpha Condé.

En dépit des protestations populaires, de toutes les mises en

garde
officielles et officieuses, M Alpha Condé et son clan
d'arrivistes se
radicalisent davantage et se montrent plus sourds que jamais.
Comme
conséquences de leur obstination, on dénombre à ce jour des
centaines
d'arrestations, des centaines de blessés et 26 jeunes (âgé de
14 ans à 32 ans)
tous impunément tués par balles. Il est inacceptable que tant
de crimes
ignobles soient commis en vue d'imposer un pouvoir à vie au
profit d'un
vieillard de plus 82 ans qui pense que son âge, sa fonction et
le temps seront
une excuse ou un échappatoire.

Les Forces de défense et de sécurité comprendront-elles que
l'on veut leur
charger de tirer les marrons du feu?

Il est certain que M Alpha Condé est déterminé à exécuter
toutes les menaces
qu'il a lui-même proférées contre son propre peuple. Pire, le
régime s'active
actuellement à planifier des affrontements ethniques dans
plusieurs régions du
pays en vue de créer le chaos qui servirait de prétexte à leur
projet
machiavélique.

Le FNDC dénonce ce cynisme, alerte la communauté
internationale et invite
les populations à s'opposer farouchement à la division qui est
devenue l'ultime
stratégie de ce clan de pilleurs et d'arrivistes.

Nous rappelons que l'armée est une institution de la

République. A ce titre,
la sauvegarde de l'unité nationale, la lutte pour le respect
de la Constitution
et de l'alternance démocratique sont un devoir sacré qui
s'imposent à
l'ensemble des forces de défense et de sécurité au même titre
que les
institutions civiles de la République.

Le FNDC exhorte les Forces de défense et de sécurité à la
retenue, à
renoncer à toute forme de violences et à respecter le droit
des citoyens à
manifester contre le coup d'État civil à partir du lundi 13
janvier 2020.

Vive la République !

Vive la Guinée !

Pas de Référendum ! Pas de 3ème Mandat !

Pas de Coup d'État Constitutionnel !

Vive l'alternance démocratique dans un climat apaisé!

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons!
Conakry, le 11 janvier 2020.

Guinée : les droits de l'homme à la croisée des chemins

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Par **Carine Kaneza Nantulya** – * directrice du plaidoyer au sein de la division Afrique de Human Rights Watch.

TÉMOIGNAGE. Depuis le mois d'octobre, le pays est le théâtre de manifestations violemment réprimées. Qu'en est-il sur le terrain ? Éléments de réponse.

« En tuant mon fils, ils m'ont aussi tuée. J'aurais préféré qu'ils le laissent vivre, et me tuent, moi... Dieu nous appelle à pardonner, mais je ne peux pas pardonner à ces gens-là. » Les yeux secs, un bébé sur les genoux, menue et tout en noir, Adama Awa Diallo parle lentement. Elle raconte les derniers moments de son fils, Alpha Souleymane Diallo, qui, selon un témoin oculaire, a été tué par balle le 14 novembre 2019 par un membre des forces de sécurité guinéennes.

La répression des manifestations

Diallo s'ajoute à la vingtaine de Guinéens récemment tués lors des [manifestations](#) contre un référendum constitutionnel, une réforme fortement contestée par une opposition qui craint qu'elle ne soit un moyen pour le président [Alpha Condé](#) de briguer un troisième mandat. Diallo et ses amis chantaient des

slogans contre une nouvelle Constitution quand, à la vue d'un pick-up noir appartenant à la police, ils se sont enfuis et engouffrés dans une cour. Un policier en uniforme les aurait suivis et aurait tiré, laissant Alpha mortellement blessé. Le lendemain, le gouvernement a affirmé que Diallo avait été [« touché au niveau de la poitrine au quartier Concasseur par un projectile »](#).

Depuis [le 14 octobre](#), des manifestations contre une nouvelle Constitution sont organisées à travers tout le pays. Les forces de sécurité les ont violemment réprimées et [ont emprisonné des activistes](#). Des manifestants s'en sont pris aux forces de sécurité avec des pierres et d'autres projectiles, tuant un gendarme et en blessant des dizaines d'autres. « C'est un référendum de la mort », raconte un activiste, « tous ces morts ne feront que s'accumuler et si le gouvernement ne fait rien, notre pays risque de tout perdre ».

La révision constitutionnelle rejetée

Le président Condé apparaît pourtant prêt à entériner une nouvelle Constitution à tout prix. Après avoir pendant plusieurs mois refusé de se prononcer sur le sujet, il a, le 19 décembre, [annoncé](#) son soutien au projet et a même publié la proposition du nouveau texte fondamental.

Les partenaires régionaux, notamment [la Commission des États de l'Afrique de l'Ouest \(Cedeao\)](#) et la [Commission africaine des droits de l'homme et des peuples](#) (CADHP) ont tiré la sonnette d'alarme sur la crise, appelant au respect des droits fondamentaux des manifestants et à une meilleure gestion des manifestations par les forces de l'ordre.

[Depuis, les forces de sécurité font preuve de plus de retenue pendant les manifestations. Les autorités locales ont autorisé plusieurs grandes manifestations à Conakry du Front national](#) pour la défense de la Constitution (FNDC), la

coalition à l'origine du mouvement de protestation contre une nouvelle Constitution. La cour d'appel de Conakry a aussi relâché temporairement six leaders du FNDC le 28 novembre.

Entre la position de Condé maintenant clairement établie et une opposition inflexible dans sa volonté de la contester, la crise guinéenne prend une tournure dangereuse. Mais une évidence s'impose : les droits humains doivent figurer au cœur de toute solution politique à la crise, quelle qu'elle soit.

Faire avancer les droits de l'homme

Le gouvernement devrait reconnaître et assurer sans équivoque le respect du droit fondamental à la liberté de réunion et d'expression de tout Guinéen. Il devrait sanctionner les membres des forces de sécurité et autres responsables d'abus. Pour cela, les autorités guinéennes devraient mettre en place une cellule judiciaire spéciale, dont la mission serait de surveiller, signaler et enquêter spécifiquement sur les violations des droits humains commises dans le cadre de processus référendaires et électoraux.

Le Bureau des droits de l'homme des Nations unies, présent en [Guinée](#), le représentant spécial du secrétaire général pour l'[Afrique](#) de l'Ouest et le Sahel, la Cedeao et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples devraient pour leur part placer la protection des droits humains au centre d'un agenda régional commun pour la résolution de la crise. Le gouvernement devrait quant à lui faire appel à l'assistance de ses partenaires régionaux et internationaux pour des enquêtes nécessitant des analyses criminalistiques particulières.

En l'absence de la mise en œuvre d'un processus judiciaire crédible par le gouvernement guinéen et compte tenu des tensions politico-ethniques qui sous-tendent la crise actuelle, la Cedeao devrait collaborer avec la CADHP pour mettre en place une mission d'établissement des faits sur les violations commises lors des manifestations. Cette mission

serait suivie d'une commission d'enquête à même de garantir l'indépendance et la transparence des investigations.

Depuis plus d'une décennie, l'histoire électorale de la Guinée est jalonnée d'épisodes violents qui ont coûté la vie à plusieurs centaines de personnes comme Alpha. Grâce à une réputation solidement acquise lors de sa gestion de [situations similaires](#) dans [la région](#), la Cedeao est un acteur clé pour agir et prévenir une escalade supplémentaire de la violence et l'aggravation d'une crise qui n'a que trop duré.

Cet article est republié à partir de [lepoint.fr](#). Lire l'original [ici](#)

Les vœux du nouvel an de la classe politique : les extraits de Guinée Politique

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Cellou Dalein Diallo, Lansana Kouyaté, Sidya Touré, Bah Oury, Alpha Condé, Aliou Bah, quelques acteurs politiques guinéens

se sont prêtés à l'exercice des traditionnels vœux de nouvel an. La rédaction de Guinée Politique vous propose quelques extraits.

Cellou Dalein Diallo, président de l'UFDG (parti d'opposition) dresse un bilan sombre du régime d'Alpha Condé

L'intégralité [ici](#)

Lansana Kouyaté, président de PEDN (parti d'opposition) pour un message d'espoir présente quelques axes de son programme

L'intégralité [ici](#)

Alpha Condé (président de la République) parle des législatives de février 2020 et le projet de nouvelle constitution

L'intégralité [ici](#)

Aliou Bah, président du MODEL (parti d'opposition) parle de la nécessité d'une refonte de l'espace politique et d'une alternance en 2020

L'intégralité [ici](#)

Bah Oury, président de l'UDD (parti d'opposition) dénonce la mauvaise gouvernance et formule des vœux d'espoir



Bah Oury @bahourykigna · 11h

La mauvaise gouvernance, le mépris à l'égard des populations , les manquements graves au respect des fondamentaux de l'Etat de droit et aux droits humains et une justice à double vitesse tjours en faveur des puissants sont les principaux facteurs des crises que nous subissons.

1

3

11



Bah Oury @bahourykigna · 11h

En 2020, il est possible de changer cela. Croyons en la force d'une conscience collective éprouvée par des décennies de sacrifices et de calvaires ! Le changement en Guinée est possible . Le temps est venu. Bonne et heureuse année 2020 #Amoulanfe

2

4

14



Le lien [ici](#)

Sidya Touré, président de l'UFR (parti d'opposition) parle de tourner la page



Le lien [ici](#)

Faya Millimouno chez Alpha Condé, le Bloc Libéral (BL) tente de préciser les circonstances

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Dans un communiqué publié par le site mosaiqueguinee.com, le Bloc Libéral (BL) parti de Faya Millimouno donne des précisions sur la rencontre entre Alpha Condé et son leader au palais sekoutoureya ce jeudi 26 décembre 2019 et qui a alimenté les rumeurs sur les réseaux sociaux dans un contexte politique tendue après la décision de l'opposition de boycotter et d'empêcher les législatives prévues le 16 février 2020.

Depuis quelques heures nous assistons des déclarations sur la toile suite à la rencontre du Président du Bloc Libéral Dr Faya Millimouno et d'Alpha Condé ce jeudi 26 décembre 2019.

Au-delà d'être leader politique, Dr Faya Millimouno appartient à une famille tout comme tout autre guinéen.

Les sages de la forêt avaient un rendez-vous avec le Président de la République Alpha Condé dans un cadre purement social, ça n'avait rien de politique, c'est ainsi que les sages ont demandé à Dr Faya (étant leur fils) de prendre part à la délégation et de les accompagner.

Alors le Bloc Libéral vous dit tout d'abord de rester serein, le BL reste toujours constant dans ses prises de position et le BL défendra toujours sa conviction. Vous ne serez jamais déçu du BL.

Nous vous demandons de faire preuve de retenu et surtout

prendre de la hauteur pour éviter la division de l'opposition à un moment très important de l'histoire de notre pays. Nous sommes à un tournant très décisif de notre histoire, alors cette division de l'opposition ne profitera qu'à un clan qui veut se maintenir au pouvoir.

Rien de politique n'avait été évoqué.

Le BL reste et demeure membre de l'opposition plurielle et membre du FNDC.

Le BL ne prendra jamais une décision unilatérale.

Vous pouvez encore avoir confiance au BL et son Président.

Vive le peuple conscient de Guinée !

Vive l'unité de l'opposition!

Vive le BLOC LIBÉRAL!

**La Guinée va manifester
contre son président qui veut
rester au pouvoir**

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Le pays d'Afrique de l'Ouest s'apprête à vivre une journée à haut risque jeudi avec des manifestations massives contre le chef de l'Etat Alpha Condé.

C'est un pays dont on parle rarement : la [Guinée](#), et ses 13 millions d'habitants (dont la moitié a moins de 20 ans). Un pays situé entre le Sénégal, au nord, et la Côte d'Ivoire, au sud. Des manifestations massives s'y préparent, jeudi 26 décembre, dans cette ancienne colonie française, en particulier dans la capitale Conakry. Vingt partis de l'opposition appellent à défiler contre le président [Alpha Condé](#). Ils s'élèvent contre les manœuvres du président pour rester au pouvoir.

À 81 ans, Alpha Condé achève son deuxième mandat, ses dix années à la présidence, et il semble bien décidé à ne pas lâcher les rênes. Jusqu'à présent, c'était seulement une rumeur. Mais le 19 décembre, Alpha Condé est effectivement sorti du bois. Il veut faire adopter par référendum une nouvelle Constitution, qui instituerait un mandat présidentiel de six ans renouvelable (et non plus cinq ans renouvelable). Sous-entendu : les compteurs seraient remis à zéro, et il pourrait alors rester 12 ans de plus ! C'est un classique en Afrique : au cours des 20 dernières années, pas moins de 11 leaders ont ainsi fait modifier la Constitution de leur pays pour se maintenir au pouvoir. L'opposition guinéenne est évidemment vent debout et dénonce "une mascarade".

Dix ans au pouvoir, 12 ans de plus ?

Même

si les marches se veulent pacifiques, le risque est élevé de voir la

journée dégénérer, vu les habitudes répressives du pouvoir. Les

premières manifestations ont débuté il y a deux mois, depuis que la

rumeur court de cette révision constitutionnelle. Les affrontements [ont déjà fait 20 morts](#),

et plusieurs leaders de l'opposition ont déjà été brièvement interpellés. Alpha Condé voit dans ces protestations une "atteinte à l'ordre public".

La Guinée est familière, dans son histoire, des répressions violentes. Il y a 10 ans, 157 personnes, opposantes à la junte militaire de l'époque, avaient été tuées lors d'un véritable massacre. À l'origine, Alpha Condé est pourtant un adversaire historique de la dictature militaire. Il a été le premier à instituer un régime véritablement civil en Guinée. Mais comme beaucoup d'autres sur le continent, il s'accroche désormais au pouvoir et refuse l'idée même d'une alternance.

Les visées du parrain russe sur la bauxite

Jusqu'à

présent, la communauté internationale ne dit pas grand-chose ! Pour

l'instant c'est silence radio. Mais les grandes ONG et les principales

institutions internationales (notamment l'ONU) ne cachent plus leur

inquiétude.

Alpha Condé possède un parrain : la Russie de Poutine, qui ne cesse de s'implanter davantage en Afrique noire. L'ambassadeur russe a déjà manifesté son soutien à la réforme constitutionnelle, et on prête aux compagnies russes l'intention de tirer profit de la situation, en obtenant de nouvelles concessions d'exploitation dans le pays. Si les Guinéens sont pauvres, en revanche le sous-sol de la Guinée est riche : de l'or, des diamants, et surtout les premières réserves au monde de bauxite, d'où est extrait l'aluminium.

Cet article est republié à partir de francetvinfo.fr. Lire l'original [ici](#)

Mis à jour de l'information

Le front national pour la défense de la constitution (FNDC) a reporté sa marche prévue ce jeudi, 26 novembre. Elle se tiendra finalement le lundi, 6 janvier 2020.

Lisez le communiqué



L'opposition guinéenne boycottera les législatives

et empêchera leur tenue

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



Lors d'une plénière tenue ce lundi 23 décembre 2019, les leaders de l'opposition ont décidé de ne pas participer aux législatives de février 2020. Ils déclarent aussi qu'ils empêcheront la tenue de ces législatives. Dans sa déclaration, le chef de file de l'opposition Cellou Dalein Diallo, dénonce la mascarade électorale en cours de préparation : « Nous avons évalué la préparation des élections législatives. Nous avons pris acte de l'annonce de monsieur Alpha Condé de changer notre constitution. Nous avons examiné l'état de préparation des élections législatives et l'opposition s'est rendu compte qu'on est en train plutôt de préparer une mascarade électorale. D'abord au niveau de la révision du fichier nous avons tous suivi qu'il y a eu un enrôlement massif des mineurs et il y a eu des obstructions sévères contre l'enrôlement des citoyens guinéens qui avaient le droit de se faire enrôler. **Il est évident que ce fichier ne reflètera pas l'état du corps électoral guinéen, des gens qui n'en n'ont pas le droit ont été massivement enrôlés et des gens qui ont le droit n'ont pas été autorisés de s'enrôler.** Donc nous rejetons ce fichier et nous avons décidé que nous ne pouvons pas participer et nous ne pouvons pas accepter qu'une élection basée sur ce fichier soit organisée parce qu'elle ne reflètera pas la volonté de notre peuple qui au regard de nos lois a le droit de choisir ses députés. »

« *Empêcher que ces*

élections aient lieu »

Pour l'opposition, **il ne s'agit pas de boycotter ces élections mais d'empêcher leur tenue**. Elle pose des conditions concernant le fichier électoral et le projet de nouvelle constitution. Pour le fichier électoral, Cellou Dalein Daillo déclare : **« Il faut qu'il y ait un fichier qui reflète fidèlement l'état du corps électoral et que les guinéens qui ont le droit de choisir leurs députés soient inscrits et que ceux qui n'ont pas le droit soient extirpés du fichier »**. L'opposition exige aussi l'achèvement des élections locales et récuse l'actuel président de la CENI pour son manque de neutralité et d'impartialité.

Concernant le projet de nouvelle constitution, l'opposition reste ferme : **« nous n'acceptons pas le changement constitutionnel, nous exigeons de participer aux élections et que monsieur Alpha Condé renonce au changement constitutionnel »** poursuit le chef de file de l'opposition.

L'opposition ne manquera pas de rappeler que le FNDC continuera et intensifiera la lutte contre le changement constitutionnel en Guinée. Pour Cellou Dalein : **« cette mascarade électorale en préparation a un lien étroit avec ce changement de constitution parce que monsieur Alpha Condé veut faire la mascarade pour obtenir les deux tiers ou coupler les deux scrutins : le référendum et les élections législatives. Nous ne l'acceptons pas. »**

CENI : la guerre entre le président et le vice-président par lettres circulaires

écrit par GuineePolitique© | 5 février 2020



En réponse à la lettre circulaire du président de la CENI Salif Kébé demandant aux présidents des démembrements et aux personnels administratif et technique de l'institution, à ne recevoir ou mettre en exécution aucune instruction venant des sept Commissaires qui ont annoncé leur retrait du processus électoral, le vice-président de l'institution Elhadj Mamadou Bano Sow a invité ces mêmes démembrements, personnels administratif et technique de ne pas se soumettre aux injonctions du président de la CENI. Une cacophonie au sein de l'institution en charge des élections qui témoigne de la déliquescence des institutions guinéennes de façon générale.



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



C.E.N.I

Référence : CENI/BE/VP01/2019/001

Conakry, le 23 Décembre 2019

Le Vice- Président de la CENI

Aux Démembrements et

aux personnels administratif et Technique

Suite à la lettre circulaire que Me Amadou Salif KEBE vous a adressée sous la référence 708/CENI/BN en date du 19 Décembre 2019, dans laquelle il vous invite à ne recevoir ou mettre en exécution aucune instruction venant des Commissaires cités dans ladite lettre, il m'a paru nécessaire de vous écrire pour vous préciser les éléments ci-après :

- Les sept (7) Commissaires cités dans son courrier n'ont fait que mettre à nu les défaillances que vous-même avez constatées lors de la dernière opération d'enrôlement. Je vous informe que Me Amadou Salif KEBE ne veut pas assumer ces dysfonctionnements qui pourtant sont décriés partout. C'est le cas des retards accusés dans le lancement des opérations d'enrôlement à plusieurs endroits, de l'insuffisance de récépissés, des pannes de kits et de moteurs, de l'insuffisance et du retard de paiement des primes des membres de démembrements et des membres des CAERLE, parmi tant d'autres ;
- Les sept (7) Commissaires dénoncent les pratiques viciées et les prises de positions partisans et inéquitables de Me Amadou Salif KEBE ; Ils dénoncent également l'usurpation flagrante des prérogatives de la plénière de la CENI par Me Amadou Salif KEBE en violation de la loi L044 portant fonctionnement de la CENI ;
- Les sept (7) Commissaires n'ont pas démissionné de la CENI et ne se sont pas retirés du processus électoral, ils ont plutôt décidé de ne plus accompagner le déroulement du chronogramme devant conduire aux élections législatives du 16 février 2020 ;
- Les sept (7) Commissaires réclament une analyse approfondie de l'opération d'enrôlement et exigent que toutes les anomalies soient extirpées du fichier électoral afin d'aboutir à un fichier électoral assaini et fiable, conditions

essentielles pour l'organisation des élections crédibles, transparentes et apaisées. Ce que refuse Me Amadou Salif KEBE. Les sept (7) Commissaires ne valideront qu'un fichier raisonnablement fiable ;

Les Sept (7) signataires de la déclaration du 17 décembre 2019 demeurent Commissaires de la CENI, Directeurs dans leurs départements respectifs et parrains de leurs circonscriptions respectives ; par conséquent, ils gardent toutes leurs autorités vis-à-vis des membres de démembrements de la CENI et vis-à-vis du personnel administratif et du personnel technique de la CENI.

Quand bien même qu'ils ne donneront aucune instruction pour les opérations liées aux élections législatives du 16 février 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre, ils restent vos interlocuteurs sur toutes autres questions, contrairement à la lettre de Me Amadou Salif KEBE. Ainsi les membres de démembrements et les personnels administratif et technique de la CENI sont invités à continuer la collaboration avec les sept (7) Commissaires signataires de la déclaration du 17 décembre 2019.

En outre, j'invite tous les membres de démembrements à garder leur neutralité, leur impartialité et leur équité conformément à leur serment et à refuser toute instruction manifestement partisane, inéquitable et illégale, fût-elle de Me Amadou Salif KEBE.

Enfin, Madame DIOP Marie Helene SYLLA, Directrice du département des Démembrements, demeure votre interlocutrice et a qualité de vous transmettre toute instruction et tout message en dehors (et ce jusqu'à nouvel ordre) de ceux portant sur les opérations liées aux élections législatives prévues le 16 Février 2020.

Tout en vous félicitant pour le travail effectué lors de cette pénible opération d'enrôlement des citoyens, je sais compter sur votre compréhension et votre bonne collaboration.



Elh. Mamadou Bano SOW
Vice-Président de la CENI

Dans une déclaration rendue publique le 17 décembre dernier, sept commissaires de la Commission électorale nationale indépendante de la Guinée ont annoncé leur retrait du processus électoral des législatives. Ils dénoncent entre autres le processus électoral en cours et disent être « dans l'incapacité d'établir les statistiques à savoir combien d'électeurs enrôlés, combien de nouveaux et combien de mise à jour », condamnent « le blocage de l'accès aux résultats de dédoublonnage », « la confiscation des données et cette mise à l'écart des commissaires dans le traitement des données au site central », « la non mise à disposition par l'Etat, des fonds nécessaires à la conduite des opérations d'une telle envergure.
